



Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la
Ville Écologique et Solidaire
Direction de l'espace public

Décision n° 2023-587

Objet : Référé instruction – Désignation d'un expert
Réf. : 5.8

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.2.1) portant délégation du Conseil à la Présidente pour intenter au nom de Nantes Métropole toutes les actions en justice ou défendre Nantes Métropole de toutes les actions en justice engagées contre elle ;

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégation de la Présidente aux élus ;

Vu l'article R. 532-1 du code de justice administrative;

Vu la délibération n°2023-46 du Conseil Métropolitain du 07 avril 2023, approuvant la mise en place d'une Commission de Règlement Amiable pour les travaux d'aménagement du carrefour Belges-Tortière-Lemoine et de la rue Lemoine à Nantes, et portant désignation des représentants de Nantes Métropole à cette commission,

Considérant que Nantes Métropole, agissant en qualité de maître d'ouvrage, va engager les travaux précités pour une durée prévisionnelle de 14 mois à compter de novembre 2023,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'occasionner une gêne anormale et durable aux commerçants situés à proximité, qui pourrait leur être préjudiciable dans la mesure où des difficultés d'accès aux commerces pourraient influencer sur leur activité,

Considérant que Nantes Métropole a décidé de mettre en place une Commission de Règlement Amiable des litiges destinée aux commerçants proches des rue et place affectées par les travaux,

Considérant qu'eu égard aux principes jurisprudentiels dégagés en matière d'indemnisation des dommages de travaux publics, pour chaque réclamation qui lui sera présentée, cette commission aura besoin de renseignements précis et indubitables sur chaque cas particulier;

Considérant qu'une expertise technique portant sur la réalité et l'importance de la gêne causée à l'activité concernée est donc nécessaire.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230601-2023_587DEC-AU
Date de télétransmission : 05/06/2023
Date de réception préfecture : 05/06/2023

Décide

Article 1. D'introduire une requête en référé instruction auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes tendant à la nomination d'un expert afin de constater les préjudices subis par les commerçants situés dans le périmètre des travaux d'aménagement du carrefour Belges-Tortière-Lemoine et de la rue Lemoine à Nantes,

Article 2. Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2023 et dans les propositions budgétaires des exercices suivants.

Article 3. De charger M. le Directeur Général de Nantes Métropole, le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le - **1 JUIN 2023**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :
05 JUIN 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230601-2023_587DEC-AU
Date de télétransmission : 05/06/2023
Date de réception préfecture : 05/06/2023